

TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE
DE PARIS



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS



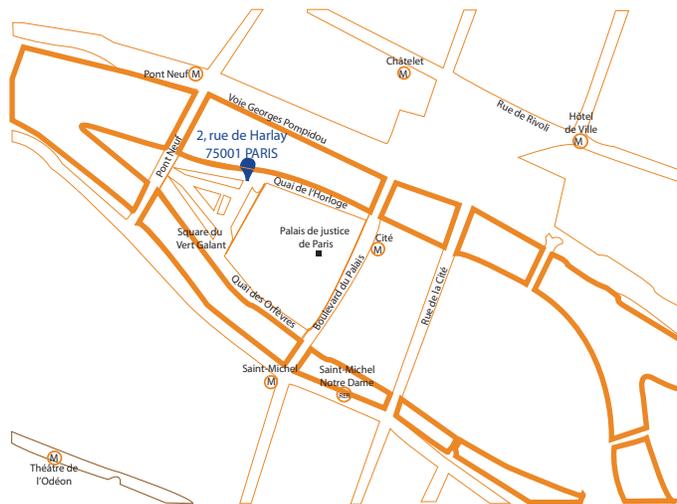
CENTRE
ÉTHIQUE
CLINIQUE

ASSISTANCE
PUBLIQUE HÔPITAUX
DE PARIS

CADIS
centre d'analyse et
d'intervention sociologiques

fm
SH
fondation
maison des
sciences
de l'homme

À quelques semaines de la révision de la loi bioéthique, les cinq organisateurs proposent une réflexion multidisciplinaire, critique et prospective sur les conditions d'accès à l'assistance médicale à la procréation. Un travail de recherche conduit par le Centre d'éthique clinique de l'hôpital Cochin (AP-HP) en sera le fil conducteur.



inscriptions : Mary Sills
mary.sills@free.fr

COLLOQUE

ETHIQUE, PROCRÉATION ET DROIT

18 et 19 Mars 2010

9 h - 18 h

Regards croisés
sur des demandes d'accès à l'assistance médicale à la procréation
réputées problématiques au plan éthique

Auditorium de la Maison du Barreau
2, rue de Harlay 75001 Paris
(Métro : Saint-Michel ou Châtelet)

9 h 00

Accueil et ouverture

- Jean Castelain, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Paris.
- Jacques Degrandi, président du tribunal de grande instance de Paris.
- Jean-Claude Marin, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris.

9 h 30

Un peu d'histoire

- René Frydman, gynécologue-obstétricien, hôpital Bicêtre, Paris.

9 h 45

De la loi bioéthique à l'éthique clinique

- Véronique Fournier, médecin, Centre d'éthique clinique, Hôpital Cochin, Paris.

Matin

REGARDS SUR L'ÉTRANGER

10 h 00

L'offre étrangère sur Internet

- Cedric Poisvert, avocat au barreau de Paris.

10 h 15

L'assistance médicale à la procréation (AMP) au Royaume-Uni

- Françoise Shenfield, médecin, Comité d'Éthique de la fédération internationale des sociétés de gynéco-obstétrique, Londres.

10 h 30

Débat et pause

11 h 30

Le don d'ovocyte en République tchèque

- Stepan Machac et Marcel Stelcl, gynéco-obstétriciens, Clinique Reprofit, Brno.

11 h 45

La gestation pour autrui (GPA) en Belgique

- Marie-Laure Gustin, psychiatre et Candice Autin, gynéco-obstétricienne, Hôpital Saint-Pierre, Bruxelles.

12 h 00

Débat

Après-midi

L'AMP : QUELLES LIMITES DU FAIT DE L'ÂGE ?

14 h 00

Méthode et résultats d'une étude d'éthique clinique

- Philippe Bataille, sociologue, CADIS, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris.

14 h 30

Débat

14 h 45

L'intérêt de l'enfant

- Elisabeth Deflers, avocate au barreau de Paris, Institut du droit de la famille et du patrimoine.

15 h 00

Âge et évolution de la famille

- François de Singly, sociologue, EHESS, Paris.

15 h 15

L'influence de l'âge des parents sur l'enfant

- Françoise Molenat, pédopsychiatre, Montpellier.

15 h 30

Débat et pause

16 h 15

Quelles limites pour le médecin face à la demande des patients ?

- Jean-Marie Kunstmann, biologiste, CECOS, Hôpital Port-Royal, Paris.

16 h 30

Liberté et limites

- Monique Canto-Sperber, philosophe, directrice de l'École normale supérieure, Paris.

16 h 45

Débat

Matin

L'AMP : QUELLES LIMITES EN CAS DE MALADIE OU DE GPA ?

9 h 00

Méthode et résultats d'une étude d'éthique clinique

- Denis Berthiau, juriste, Centre d'éthique clinique et Université Paris Descartes.

9 h 30

Le cas particulier de la mucoviscidose

- Sylvie Epelboin, gynécologue-obstétricienne, Hôpital Bichat, Paris.

9 h 40

Un point de vue de patient

- Nelly Bouquet.

9 h 50

La mise en cause de la responsabilité du médecin par l'enfant

- Catherine Paley-Vincent, avocate au barreau de Paris.

10 h 00

Débat et pause

11 h 00

La gestation pour autrui, points de vue associatifs

- Laure Camborieux (Maïa), Dominique Mennesson (CLARA).

11 h 20

La gestation pour autrui, point de vue d'un obstétricien et médecin de la reproduction

- André Benbassa, Clinique Belledonne, Grenoble.

11 h 30

La parentalité incertaine

- Christine Teixeira, vice-procureure, Paris.

11 h 45

Quelles limites à l'AMP : un point de vue psychanalytique

- Geneviève Delais de Parceval, psychanalyste, Paris.

12 h 00

Débat

Après-midi

DU TERRAIN AU POLITIQUE

14 h 30

De l'éthique clinique à la loi bioéthique

- Véronique Fournier.

14 h 45

Les éléments rassemblés par l'Agence de la biomédecine et susceptibles d'éclairer le débat législatif

- Emmanuèle Prada-Bordenave, directrice, Agence de la biomédecine, Saint Denis.

15 h 00

Une réaction philosophique

- Sylviane Agacinski, philosophe, EHESS, Paris.

15 h 15

Une réaction juridique

- Laurence Brunet, juriste, Université Paris Sorbonne.

15 h 30

Pause

16 h 00

Synthèse des travaux

- Sylviane Agacinski, Philippe Bataille, Denis Berthiau, Véronique Fournier, Emmanuèle Prada-Bordenave, Catherine Paley-Vincent, Katherine Cornier (magistrat).

17 h 30

Conclusion

- Michel Wieviorka, sociologue, Maison des sciences de l'homme, Paris.

*